

Loi fédérale

créant

un poste de pharmacien d'armée.

(Du 23 juin 1911.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

de la

CONFÉDÉRATION SUISSE,

Vu le message du Conseil fédéral du 10 février 1911,

décète:

Article premier. Les articles 12, lettre *d*, et 22, II^e classe, 11^e alinéa, de la loi fédérale du 21 octobre 1909 sur l'organisation du département militaire reçoivent la teneur suivante :

Art. 12, lettre *d*: le magasin sanitaire fédéral de Berne avec laboratoire pharmaceutique. Son personnel comprend :

le pharmacien d'armée, qui est en même temps officier-instructeur du service de santé, un magasinier et le personnel auxiliaire nécessaire.

Art. 22, II^e classe, 11^e alinéa: l'adjoint du médecin en chef, le premier médecin et les fonctionnaires médecins de l'assurance militaire, le pharmacien d'armée.

Ainsi décrété par le Conseil national.

Berne, le 23 juin 1911.

Le président, J. KUNTSCHEN

Le secrétaire, SCHATZMANN.

Ainsi décrété par le Conseil des Etats

Berne, le 23 juin 1911.

Le président, J. WINIGER.

Le secrétaire, DAVID.

Le Conseil fédéral arrête :

La loi fédérale ci-dessus sera publiée, en vertu de l'article 89, alinéa 2, de la constitution fédérale et de l'article 3 de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et les arrêtés fédéraux.

Berne, le 24 juin 1911.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération,

RUCHET.

Le chancelier de la Confédération,

SCHATZMANN.

Date de la publication : 28 juin 1911.

Délai d'opposition : 26 septembre 1911.

Loi fédérale créant un poste de pharmacien d'armée. (Du 23 juin 1911.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1911
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.06.1911
Date	
Data	
Seite	912-913
Page	
Pagina	
Ref. No	10 079 161

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.